

## 4 Les conséquences personnelles et sociales des addictions

Les **conséquences** sont nombreuses : isolement, perte d'emploi, difficultés financières, augmentation du risque d'accident de la route...

## 5 Des actions individuelles et collectives de prévention

- Les **actions individuelles** consistent à :
  - renoncer à consommer des drogues ;
  - ne pas conduire lors de prises d'alcool et de cannabis ;
  - désigner lors d'une soirée une personne qui n'ingère pas d'alcool pour raccompagner ses camarades...
- Les **actions collectives** consistent à :
  - réaliser des campagnes publicitaires (affiches, spots) pour prévenir des risques liés à la consommation d'alcool et de cannabis au volant ;
  - promulguer des lois pour limiter le taux d'alcoolémie au volant ;
  - mettre en place des structures d'aide, des numéros d'appel, des lieux d'écoute.



### Des numéros d'appel

#### • Drogues info service

0 800 23 13 13

#### • Alcool info service

0 980 980 930

#### • Écoute cannabis

0 980 980 940



### Des sites Internet

#### • Drogues info service

[www.drogues-info-service.fr/](http://www.drogues-info-service.fr/)

#### • Mission interministérielle contre les drogues et les conduites addictives (MILDCA)

[www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr)



### Des lieux d'accueil

• Les **PAEJ** (Point accueil écoute jeunes) sont de petites structures de proximité définies autour d'une fonction d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes, exposés à des situations à risque, et de leur entourage adulte. Elles permettent aux jeunes d'exprimer leur mal-être, de retrouver une capacité d'initiative et d'action.

• Les **CAARUD** (Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues) sont des structures qui assurent l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé aux usagers de drogues.

## 6 Le cadre réglementaire

- L'**alcool** et le **tabac** sont des **substances licites**, leur commerce et usage sont **autorisés** mais réglementés par la loi.
- Les drogues (comme le **cannabis**) sont des **substances illicites**, dont la vente et la consommation sont **interdites** et punies par la loi.